

*Les subsides*

Je veux maintenant parler de ce qui cause le plus de confusion dans ce domaine. Le ministre négocie depuis l'automne 1984, ou du moins depuis la publication de son document de travail au début de 1985 il y a bien plus d'un an. Malgré des négociations qui durent depuis un an ou un an et demi, il n'a toujours pas instauré de programmes sauf ceux qui sont destinés aux coopératives qu'il semble favoriser et qu'il voudrait séparer des autres programmes de logement social. Il retient les fonds pour tous les programmes de partage des frais avec les provinces, apparemment jusqu'à ce que la dernière province ait signé. Fait à noter, la Saskatchewan, qui est gouvernée par son propre parti progressiste conservateur, a été l'avant-dernière province à signer.

J'ai demandé des renseignements, comme on me l'avait demandé, au nom de Mona Dawson, de Rouleau, en Saskatchewan. Elle a demandé une subvention PAREL pour faire installer l'eau et le sanitaire dans sa maison. Pour le moment, il n'y en a pas. Par conséquent, elle ne demande pas à améliorer son installation, mais simplement à se faire installer le sanitaire. Elle estime répondre aux critères et on ne lui a d'ailleurs pas dit le contraire. Néanmoins, toutes sortes d'autres excuses ont été invoquées.

Elle a d'abord reçu, le 8 avril, une lettre de Lyle Howat, le gestionnaire des programmes de la Société d'habitation de la Saskatchewan, l'agent affecté à ce programme. Il lui a dit ceci:

Je tiens à vous informer que la Société canadienne d'hypothèques et de logement ne pourra pas approuver la demande que vous avez présentée en vue de faire faire des réparations à votre maison, car le budget fédéral affecté à ce programme a déjà été entièrement engagé.

Comment pouvait-il savoir, le 8 avril 1986, que le budget fédéral affecté à ce programme avait déjà été entièrement engagé? Bien entendu, il l'ignorait. Il ne savait pas de quoi il parlait. Nous constatons par la suite en nous adressant ailleurs, c'est-à-dire au ministre fédéral, qu'en effet elle avait présenté sa demande initiale en 1985, mais que les crédits avaient alors été entièrement dépensés. Il s'est bien gardé de dire que les crédits étaient dépensés parce qu'ils avaient été réduits. Il ajoute ce qui suit:

Je crois comprendre que M<sup>me</sup> Dawson a présenté une demande cette année et que l'inspection initiale de sa propriété a été terminée le 15 avril.

● (1410)

C'est ce qu'il a écrit le 6 mai, mais rien n'indiquait quand elle recevrait la somme si effectivement elle la recevait.

La *Saskatchewan Housing Corporation* a expédié une autre lettre écrite sur le papier à en-tête du président du conseil et signée par M. Gordon Dirks, le ministre compétent. Celui-ci expose plus longuement ce que le ministre fédéral a déjà dit. De fait, M<sup>me</sup> Dawson ne reçoit pas de fonds non pas parce qu'elle est inadmissible, non pas parce qu'il n'y a aucun programme, non pas parce qu'il n'y a pas d'argent, mais bien parce que le programme n'a pas encore été mis en oeuvre. J'ai donc trouvé fascinant de recevoir une note du ministre par le nouveau courrier interne en date du 7 mai qui dit en partie ce qui suit:

A titre de ministre chargé de la SCHL, je voudrais saisir cette occasion pour vous faire savoir que j'ai autorisé la publication du budget du Programme d'aide à la remise en état des logements pour 1986...

Il parle ensuite de quelques millions de dollars et ajoute:

La Société canadienne d'hypothèques et de logement va communiquer avec les municipalités locales et les agents du programme sous peu...

C'est là une des expressions favorites du ministre, «sous peu».

... pour les informer de ce qu'il adviendra de leurs demandes de participation au programme PAREL. Je me réjouis certes que ce programme fédéral très populaire puisse être mis en route.

Le 7 mai, le ministre disait que le programme pouvait être «mis en route», ce qui est plutôt ambigu. On pourrait par erreur croire qu'il puisse maintenant être mis en route. Mais, évidemment, ce n'est pas ce que le ministre voulait dire. Il déclare ensuite qu'il s'attend à ce que certains programmes soient mis au point sous peu.

Puis vint le grand jour du 27 mai 1986. J'ai reçu par le courrier interne une autre lettre du ministre dans laquelle il déclare:

En tant que ministre chargé de la SCHL, je confirme par la présente que les fonds seront alloués aujourd'hui aux agents du programme et aux municipalités. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre bureau régional de la SCHL.

Cette lettre est datée du mardi 27 mai 1986, à 17 h 01. Le mercredi matin j'ai appelé M<sup>me</sup> Dawson et je l'ai invitée à téléphoner à son bureau régional de la SCHL, ce qu'elle a fait. Bien entendu, et comme le ministre doit le savoir, elle n'a rien reçu. Elle a appelé la SCHL, elle a téléphoné à la *Saskatchewan Housing Corporation* et au bureau du président de cette société, M. Dirks. Nulle part on n'avait entendu parler de la déclaration du ministre ni reçu pour directive de libérer des fonds.

L'histoire se poursuit jusqu'à aujourd'hui où j'ai appris que le cabinet du ministre a déclaré que les fonds n'étaient pas encore disponibles. Autrement dit, «aujourd'hui», mardi, ne veut plus rien dire. Il n'y a pas encore de fonds parce que les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada, deux gouvernements progressistes conservateurs, ne se sont pas encore mis d'accord sur le programme.

Sur le plan pratique, du point de vue de M<sup>me</sup> Dawson, les gouvernements conservateurs de la Saskatchewan et du Canada sont convenus de ne pas lui donner encore son argent. Les entrepreneurs lui ont dit qu'ils ne pourront installer sa plomberie avant trois ou quatre mois à cause du travail en retard accumulé. S'ils se rendent compte qu'ils ne peuvent pas terminer les travaux avant le gel, ils ne les commenceront pas. Le ministre sait comme moi ce que signifie le gel dans les Prairies. Ils n'essaieront pas de creuser après que le sol sera gelé. Ces deux gouvernements conservateurs ont décidé que Mona Dawson devra probablement attendre jusqu'en 1987 l'installation de sa plomberie. C'est très décourageant pour Mona Dawson ainsi que pour des milliers d'autres personnes qui se trouvent dans une situation semblable peut-être moins dramatique, mais tout aussi réelle.

Il y a aussi la difficulté que doivent surmonter les gens du Nord du Manitoba où, pour pouvoir construire, il faut d'abord apporter les matériaux sur les routes gelées. Les années précédentes, ils pouvaient commencer en février ou en mars à apporter les matériaux de construction. Maintenant, les routes sont dégelées et il est impossible de construire quoi que ce soit dans ces localités en 1986 ou avant le printemps ou la fin de l'hiver 1987.